



# Réaffectation de l'ancienne église du Sacré-Cœur d'Ecaussinnes

Addendum au PCDR de la Commune d'Ecaussinnes –  
Demande de Convention



## FICHE-PROJET

---

### Table des matières

1. Description succincte du projet.....	3
2. Justification du projet.....	5
3. Origine de la demande .....	7
3.1. Histoire de l'église du Sacré-Cœur .....	7
3.2. Acquisition de l'Eglise .....	7
3.3. Sécurisation du lieu .....	8
4. Lien à la stratégie du PCDR.....	9
4.1. Contribution principale aux objectifs .....	9
4.2. Contribution secondaire aux objectifs .....	9
4.3. Lien avec les fiches du PCDR .....	10
4.4. Lien avec d'autres documents de planification.....	10
5. Impacts du projet sur le développement durable.....	12
6. Localisation et statut .....	13
7. Parties prenantes, porteurs de projet.....	14
8. Programme de réalisation .....	15
9. Estimation globale du coût.....	17
10. Évaluation .....	18
Annexes .....	20

## 1. Description succincte du projet

Située Place Cousin, l'ancienne église du Sacré-Cœur était jusqu'en 2014 une des quatre églises de l'entité d'Ecaussinnes. Fermée depuis lors suite à d'importants problèmes de dégradation, l'Église du Sacré-Cœur a été désacralisée et mise en vente.

Au vu de l'attachement de la population pour ce bâtiment, de son inscription historique dans le « paysage villageois », du potentiel de réaffectation qu'il représente et enfin de la dégradation importante de cet édifice important en plein cœur de village, la Commune d'Ecaussinnes s'est portée acquéreuse de l'édifice en vue de lui donner une « seconde vie ».

La Commune désire sauvegarder le bâtiment et le réaffecter au service de la population.

Le projet, co-construit avec la CLDR, consiste à réaffecter le bâtiment en **un lieu de vie polyvalent et modulable à destination des habitants, des associations et des acteurs touristico-culturels**.

Il permettra la tenue d'activités socio-culturelles, associatives et touristiques de « plus grande ampleur ». En effet, cette fonction est clairement identifiée comme manquante au sein de la commune, la seule salle communale disponible étant inadaptée et les demandes dépassent largement l'offre.

Le projet sera également conçu comme un **espace permanent de rencontre et de vivre ensemble** (en dehors des activités organisées).

De manière non exhaustive, les activités possibles/ envisagées sont :

- Spectacles (concerts, théâtre, ...)
- Expositions
- Grands événements
- Halle couverte pour développement économique local et durable
- Salle pour festivités des associations ou familles
- Animations diverses (télévie,...)
- Brocantes
- Lieu de rencontre intergénérationnel
- Activités décentralisées de la Maison des Jeunes
- ....

Par ailleurs, lors d'une première phase de travaux réalisés par la Commune (voir point 8) et destinés à stopper sa dégradation, la toiture du clocher étant dans un très mauvais état, a du être démontée pour sécuriser l'édifice

Faisant suite à cette sécurisation effectuée en concertation avec la CLDR, il a été choisi de le prévoir, dans le cadre de ce projet, le remplacement du clocher par un élément architectural neuf et de permettre un accès au public.

Cette option a pour objectif d'offrir un belvédère avec un panorama unique depuis un des points culminant de la commune, mettant en valeur le paysage écaussinnois et renforçant l'attrait du lieu tout en apportant une plus-value architecturale à cet édifice patrimonial.

La réflexion du projet se base sur un périmètre étendu à la place Cousin afin d'intégrer l'ensemble des éléments pouvant avoir une influence sur l'aménagement des lieux. Le périmètre de réalisation intégrera l'église du Sacré-Cœur et ses abords directs.

Le projet de réaffectation prendra en compte autant que possible plusieurs options jugées importantes :

- Préservation du caractère patrimonial et mise en valeur du lieu
- Une acoustique de qualité et adaptée à la tenue de manifestation socio-culturelles
- Un équipement modulable permettant une polyvalence maximale : espace scénique et gradins rétractables, séminaires,...
- L'aménagement de l'accès au public au point de vue de l'ancien clocher et sa valorisation (sous-réserve de la faisabilité technique et financière)
- Rénovation durable et utilisation rationnelle de l'énergie (isolation, énergie renouvelable, options architecturales favorable à l'URE,..)
- Isolation énergétique différenciée correspondant aux besoins des fonctions développées dans le projet (salle événementielle, marché couvert...). Cette isolation différenciée pourrait se matérialiser par une grande halle couverte et le rassemblement des fonctions nécessitant une isolation dans une partie déterminée de l'édifice.
- La prise en compte de la biodiversité dans les aménagements du bâtiment (nichoirs pour espèces spécifiques) et des abords directs (essences indigènes,...)
- Une réflexion sur les besoins en parking (voiture et vélo). Les activités du lieu vont en effet générer de nouveaux besoins.
- La sécurisation de l'accès au site tout en permettant la fonction d'espace « permanent » de rencontre.
- L'embellissement des abords extérieurs directs : mise en valeur par des éléments symboliques des anciennes fonctions du lieu (anciennes cloches, plantations...)
- La mise en place d'éléments de convivialité aux abords directs du site: sentiers qui serpentent autour de l'édifice, lieux pour se poser, espace dégustation, potager collectif, .....
- Équipements petit horeca (cuisine, bar...)
- ...

## 2. Justification du projet

L'introduction d'un dossier « addendum » est justifiée tout d'abord car ce projet n'aurait pu être identifié lors de l'élaboration du PCDR qui s'est déroulée entre 2008 et 2010. L'église du Sacré-Cœur était en effet encore sacralisée et à destination culturelle effective à cette période, et ce jusqu'en 2014.

Par ailleurs, une certaine notion d'urgence a justifié la mobilisation de la Commune autour de ce projet au vu de la dégradation rapide de cet imposant bâtiment et du risque de devenir un chancre en plein cœur d'agglomération.

De plus, différents éléments contextuels renforcent la pertinence du projet :

- Sa localisation en plein cœur d'agglomération.
- Sa très bonne accessibilité : à proximité de la gare SNCB d'Ecaussinnes et du futur Pré-RAVeL 106 (convention 2018 ; projet en cours)
- La présence de points d'affluence/d'attraction à proximité du site : 2 écoles, commerces...
- Le manque d'infrastructures communales dans cette partie de l'entité renforcé par la séparation physique du chemin de fer.
- Le développement démographique du quartier.

En outre, la Commune est aujourd'hui encore confrontée à des besoins auxquels elle ne peut répondre en termes d'activités socio-collectives :

- Le foyer de l'Avedelle est surchargé et ne peut répondre à toutes les demandes d'activités. De plus, sa taille et sa configuration ne permettent pas la tenue de certaines activités.
- Actuellement, aucune salle de grande capacité permet d'organiser des événements d'importance majeure sur la commune (activité culturelle...).
- Les marchés saisonniers organisés par l'ADL avec les Communes de Soignies et Braine-le-Comte ne peuvent se tenir en automne-hiver. Un marché couvert permettrait la tenue de marchés durant ces périodes de l'année.
- La Maison des Jeunes voudrait réaliser des activités décentralisées pour toucher un public supplémentaire.

Grâce au PCDR, l'ancien hospice Sainte-Philomène fait l'objet d'un projet de réaffectation en maison multi-services (conventions 2011/2012 ; travaux en cours) dont les fonctions principales seront :

- Fonction de bibliothèque / cyberthèque / ludothèque au sous-sol ;

- Bureaux partagés Il s'agira d'espaces permettant la tournante d'activités hebdomadaire ou mensuelles au service du citoyen (par ex. réseau d'échange de services, école des devoirs, café cancer, activités du PCS).
- Salles polyvalentes. La capacité maximale des salles polyvalentes serait de +/- 150 personnes. L'objectif serait d'y organiser de petites activités sociocollectives (conférences, réunions, expositions,.....) mais pas de créer une salle de grande capacités (notamment en raison de la présence de la Maison de repos à proximité de l'espace Sainte-Philomène).
- Activités intergénérationnelles dans les espaces polyvalents. Certaines activités intergénérationnelles pourraient même être organisées dans certains espaces de la bibliothèque.

Le présent projet est donc complémentaire et ne fait pas doublon avec le projet de maison multi-services Sainte-Philomène qui ne permettra pas la tenue d'activités de grande capacité.

Finalement, vu l'enjeu et l'envergure que peut représenter la réaffectation d'une église pour notre commune rurale, l'inscription de ce projet dans le cadre d'une demande de financement en Développement Rural permettra de proposer des affectations de qualité répondant aux besoins et aux attentes des habitants tout en préservant ce bâtiment patrimonial majeur.

Les investissements importants déjà consentis par la Commune témoigne de son implication dans ce projet. Elle ne pourra cependant seule en fonds propre assumer une rénovation totale.

## 3. Origine de la demande

### 3.1. Histoire de l'église du Sacré-Cœur

L'église du Sacré-Cœur est un édifice néo-roman en briques et calcaire taillé. Il fut bâti d'après les plans de l'architecte tournaisien C. Sonnevile en 1892 afin de répondre aux besoins spirituels de la population d'Ecaussinnes-Carières, en augmentation constante à l'époque, suite au développement des carrières et des voies ferrées.

Le donateur du terrain qui finança aussi en partie sa construction fut le maître-carrier Léon Cousin, oncle du poète anversois Max Elskamp.

Située au fond de la place Cousin, l'église du Sacré-Cœur est la plus récente des quatre églises de l'entité. Elle fut, en effet, construite en 1892. Les murs extérieurs sont faits de briques rouges.

A l'intérieur, le granit écaussinnois est très présent. On le retrouve aussi bien dans les colonnes que dans les socles des statues de la Vierge et de Saint Joseph ou encore dans le maître-autel et la chaire de vérité (aujourd'hui exposée dans le musée de la pierre bleue de Maffle).

Le carrelage est entièrement fait de pierres bleues. A gauche de l'entrée, on peut admirer un grand bas-relief en hommage aux soldats et déportés de la guerre 1914-1918, ainsi qu'un petit autel avec les statues de Saint Eloi et de Saint Léonard entourant une icône de la Vierge à l'Enfant.

### 3.2. Acquisition de l'Eglise

Bien que la fréquentation soit décroissante, l'édifice fut utilisé comme lieu de culte jusqu'en 2012. Cependant, un manque d'entretien a conduit à une détérioration progressive de l'édifice. Des chutes d'éléments de maçonnerie depuis le clocher sur la toiture ont causé des voies d'eau dans le bâtiment accélérant sensiblement la détérioration de celui-ci.

Les propriétaires de l'époque n'étant pas en mesure d'effectuer les travaux de réparation et vu l'aggravation des dégâts, le collège communal est contraint d'interdire l'accès au bâtiment et un arrêté du bourgmestre est pris en ce sens au cours de l'année 2012.

Le collège communal fait réaliser un rapport sur l'état des structures en juillet 2014 (*cf. rapport en annexe*). Celui-ci permet d'analyser l'état de l'édifice et confirme qu'il n'y a pas de menace imminente sur la stabilité du bâtiment.

En parallèle, une forte mobilisation citoyenne se constitue pour la sauvegarde de l'édifice auquel les habitants sont très attachés. Une campagne d'affichage et une pétition rencontrera un franc succès.

En date du 7 septembre 2017, suite aux avis marqués de la population Ecaussinnoise quant à la sauvegarde de l'église du Sacré cœur, la CCATM expose une réflexion complète sur la situation et le devenir du bien. (cf. avis CCATM en annexe). Une mise à jour de ce rapport a lieu en avril 2017 (cf. rapport en annexe)

Ne pouvant plus assumer le devenir de l'Eglise du Sacré-Cœur, les autorités ecclésiastiques décident de se séparer de l'édifice. La procédure et les discussions concernant l'achat du bâtiment par la Commune se déroule lors des années 2017-2018. Celle-ci pourront se conclure à la suite de la désacralisation du bâtiment en 2018 et l'acquisition de l'église par la Commune.

### 3.3. Sécurisation du lieu

La commune, désormais propriétaire de l'édifice entreprend les démarches pour la sécurisation de l'édifice (cf. point 8).

En parallèle, la demande d'addendum est initiée. Cette demande a été débattue au cours de trois séances plénières de la CLDR :

- 28/02/19 : accord de principe de la CLDR pour travailler sur la constitution d'un dossier addendum. Lors de cette séance, la CLDR s'est réjouie de la proposition de la Commune et a confirmé l'importance du lieu pour ses habitants.
- 21/05/19 : réflexion sur les « ingrédients constitutifs » de la fiche projet.
- 22/10/19 : validation du dossier addendum

## 4. Lien à la stratégie du PCDR

### 4.1. Contribution principale aux objectifs

Le projet contribue **de manière principale** aux objectifs suivants :

<b>Objectif n°2.1 : Développer la convivialité au sein de l'entité</b>
--

→ Le projet créera un nouveau pôle socio-collectif complémentaire aux existants et permettant de satisfaire aux besoins non rencontrés jusqu'à présent.
---

<b>Objectif n°2.3 : encourager la participation et l'intégration de tous.</b>
---

→ La création de ce nouveau pôle aura pour conséquence le soutien et la démultiplication des activités du secteur associatif et culturel. Il encouragera de cette manière le développement de liens entre tous les habitants.
---

### 4.2. Contribution secondaire aux objectifs

Le projet contribue **de manière secondaire** aux objectifs suivants :

<b>Objectif n°1.3 : améliorer la gestion énergétique de la Commune</b>
--

→ La volonté est de minimiser les besoins énergétiques (isolation) et de privilégier l'utilisation des énergies renouvelables pour le fonctionnement du bâtiment. Par ailleurs, la création d'un nouveau pôle public en cœur d'agglomération, à proximité de la gare et du futur Pré-RAVeL favorisera le recours aux alternatives à la voiture individuelle par ses utilisateurs.
---

<b>Objectif n°4.1 : mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local + Objectif n°4.2 : Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification : + Objectif 4.3 : favoriser le développement d'un tourisme rural et durable.</b>
---

→ Ce lieu permettra la tenue d'initiatives valorisant l'économie et les productions locales, notamment par la création de marchés couverts. Il pourra aussi contribuer au développement touristique par le développement de certaines activités pouvant dépasser l'intérêt local (activités culturelles, de valorisation des produits locaux,...)
---

→ Dynamisme local, synergie avec producteurs, artisans locaux dans le cadre d'évènements... valorisation productions, produits locaux,
--

### 4.3. Lien avec les fiches du PCDR

Le projet est en lien direct avec plusieurs fiches du PCDR :

- Projets réalisés :
  - ➔ CT 07 : Mise en place d'un Plan communal de développement de la Nature.
  - ➔ CT 10 : création d'une Maison des jeunes
  - ➔ MT 14 : création d'une Agence de développement local
  - ➔ MT 17 : Organiser un marché de produits de terroir et du commerce équitable
  - ➔ CT 22 : Développer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées
- Projets en cours :
  - ➔ CT 15 : création d'une Maison multi-services en l'espace Sainte-Philomène
  - ➔ CT23 : création d'un Pré-RaveL sur l'ancienne ligne 106
  - ➔ MT09 : favoriser les activités intergénérationnelles
- Projets en attente :
  - ➔ CT 19 : Revitalisation des cœurs de village : Place Cousin
  - ➔ MT 21 : Mettre en valeur les potentialités patrimoniales locales

### 4.4. Lien avec d'autres documents de planification

Le projet est en lien avec d'autres documents de planification :

- **Schéma de Développement Communal :**

Le schéma en question décrit la zone comme suit :

*« Ici aussi l'appropriation de l'espace par les piétons est plutôt faible puisque l'usage est fortement orienté sur le stationnement. D'autre part, l'absence de fonction très polarisatrice et d'établissement horeca (à l'exception de la friterie située sur la place) n'encourage pas une occupation plus conviviale. »*

Le bien se situe en zones de services publics et d'équipements communautaires (article III.2.1.5 du Schéma de développement communal) :

*« Concerne : Sites des équipements communautaires suivants : l'administration communale ; le site de la gare ; le hall sportif ; le siège de la police locale ; la maison des Associations ; les écoles ; les cimetières ; Recommandations : Ces zones sont destinées à accueillir les infrastructures, équipements et espaces publics et communautaires.*

*Elles peuvent comporter le logement indispensable au bon fonctionnement et à la surveillance des installations. On y sera particulièrement attentif au caractère applicable du règlement général d'urbanisme relatif à l'accessibilité et à l'usage des bâtiments et espaces par les personnes à mobilité réduite. Les projets qui y sont développés (construction, rénovation, aménagement, ...) doivent présenter une valeur d'exemple en matière de développement durable. Pour ce faire, les projets répondront*

*à la démarche de haute qualité environnementale (HQE ou HQE2R), exposée dans une note en annexe n°2. »*

- **Plan Communal de Développement de la Nature :**

Dans le cadre de la constitution du dossier, une réflexion a été initiée avec les citoyens actifs au sein du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Les membres du PCDN prévoient des actions afin de sauvegarder la colonie de Martinets présente dans le clocher. La réhabilitation du clocher pourra également être valorisée dans le cadre de la fiche projet de recensement et de soutien à la nidification des hirondelles

- **Plan de Cohésion Sociale :**

La commune d'Ecaussinnes vient de renouveler son Plan de Cohésion Sociale en 2019. La réhabilitation de l'église du Sacré-Cœur serait une plus-value particulièrement intéressante pour la réalisation de fiche et d'objectif au sein de cette nouvelle structure.

## 5. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau pôle d'activités</li> </ul>	X		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès par la gare SNCB et par le futur Pré-RAVeL</li> </ul>	X	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation et isolation du bâtiment</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours aux énergies renouvelables</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la biodiversité dans la rénovation</li> </ul>		X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur d'un élément patrimonial et historique important pour l'identité locale</li> </ul>	x	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des potentialités locales</li> </ul>	x		x
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la cohésion sociale</li> </ul>	x		

## 6. Localisation et statut

Il est important de souligner la situation stratégique de l'édifice au sein du village. Celui-ci se situe à proximité directe de la gare d'Ecaussinnes ainsi que de voies de communication et dispose d'une accessibilité importante.

L'ensemble formé par la « Place Cousin – Rue de l'Industrie – Rue de la Cure – Rue Maurice Legrand » constitue la seule place située au Sud de l'entité et tout particulièrement de l'autre côté de la ligne de chemin de fer traversant la commune.

De ce fait, La réflexion du projet se base sur un périmètre étendu à la Place cousin afin d'intégrer l'ensemble des éléments pouvant avoir une influence directe et indirecte sur l'aménagement des lieux.

Le choix du périmètre de réalisation intégrera l'église du Sacré-Cœur et ses abords directs. Au vu de la configuration du bâtiment entre deux espaces publics, un axe traversant est à prévoir pour sa future réhabilitation. Dans cette optique, la traversée des deux espaces publics est également incluse dans le périmètre du projet.



## 7. Parties prenantes, porteurs de projet

De manière générale, la commune d'Ecaussinnes souhaite accorder une importance toute particulière à la co-construction du projet avec des acteurs locaux et les citoyens.

Cette co-construction est un gage de durabilité de la structure et de valorisation de l'investissement consentit dans un projet adapté et d'une appropriation de celui-ci par les habitants.

De manière non-exhaustive, les acteurs suivants sont envisagés :

- Porteur de projet : Commune d'Ecaussinnes
- Projet co-construit avec la CLDR
- Autres acteurs à associer (liste non exhaustive): ADL d'Ecaussinnes, partenaires PCDN, riverains, commerces / services proches, écoles, CCATM, acteurs socio-culturels, producteurs locaux (maraichers, artisans...)

En outre, depuis 2019, la commune d'Ecaussinnes s'investit dans la mise-en-place d'une dynamique de comités de quartier. Ceux-ci pourront être intégrés comme des partenaires dans la mise en place du projet.

## 8. Programme de réalisation

Le projet de réhabilitation se conçoit en deux phases distinctes. La première comprend la sécurisation et la mise « hors eau » du site et a été entièrement prise en charge par la commune d'Ecaussinnes.

La seconde a pour objectif la réhabilitation de l'édifice et fait l'objet de cette demande d'addendum.

### **Phase 1 – sécurisation (octobre 2018 à décembre 2019)**

La phase 1 est entièrement prise en charge par la commune d'Ecaussinnes

- **23/10/2018** – réception de l'offre de l'entreprise de Monument Hainaut pour une montant de 398 310.51€ comprenant :
  - Conception-construction visant les mesures conservatoires
  - Etude de faisabilité phase 2
- **18/02/2019** – attribution de la phase 1
- **Mars/avril 2019** – Visites complémentaire du bâtiment et analyses
- **14/05/2019** – Réunion de concertation pour la phase 1
- **Septembre 2019** – début du chantier comprenant une étanchéité provisoire ou définitive de la toiture, évacuation de la végétation, réfection de charpente, adaptation des bacs de récupération des eaux, fermeture et protection de baies,...
- **Janvier 2020** – fin estimée de la phase de sécurisation.

### **Phase 2 – Réhabilitation**

- **Juin 2020** – Marché public et désignation d'un auteur de projet pour l'accompagnement du dossier
- **En fonction du retour des instances régionales** – Notification du début de la mission pour l'auteur de projet + rédaction de l'avant-projet
- **Janvier 2021** – Présentation de l'avant-projet + préparation du permis d'urbanisme et du cahier des charges
- **Juin 2021** – Introduction du permis d'urbanisme + validation du cahier des charges + approbation par le conseil communal
- **Septembre 2021** – Validation finale du dossier de projet
- **Septembre/Janvier 2022** - Marché public + désignation d'un prestataire pour les travaux
- **Juin 2022** – Début des travaux
- **Janvier 2024** – Mise en activité du bâtiment

La commune d'Ecaussinnes souhaite accorder une priorité élevée à la réalisation de cette fiche au vu :

- De l'état actuel du bâtiment ;
- De l'attente importante au sein de la population ;
- De la situation du bien en plein cœur du tissu villageois écaussinnois ;
- Des moyens déjà consentis dans la phase 1 de sécurisation (400 000€).

## 9. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement*
Travaux	3.088.750,00 €	- Développement rural 2.200.193,75 €, dont 181.500,00 € pour les honoraires
Honoraires	300.000,00 €	
TVA (21%)	711.637, 50 €	- Fonds propres 1.900.193,75 €, dont 181.500,00 € pour les honoraires
<b>Total (TFC)</b>	<b>4.100.387,50 €</b>	

\* En cours d'analyse : subsides spécifiques pour les économies d'énergie (demande de principe sollicitée pour les subsides UREBA – non confirmée à ce jour)

Estimation financière détaillée en annexe.

Projet rémunérateur  oui  non

## 10. Évaluation

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Rénovation du bâtiment en un espace polyvalent	Travaux entièrement réalisés avec des espaces modulables adaptés à diverses activités socio-culturelles	Plans et permis d'urbanisme délivrés PV de réception des travaux Reportage photographique avant/après travaux
Rénovation « moderne » du clocher dans une optique d'accès au public	Démontage de l'ancien clocher  Mise en place d'une structure alternative  Mise en place d'un aménagement permettant un accès au public (permanent ou temporaire)	Plans et permis d'urbanisme délivrés PV de réception des travaux Reportage photographique avant/après travaux
Aménagement des abords	Aménagement qualitatif des abords avec ouvertures transversales sur la place	Plans et permis d'urbanisme délivrés PV de réception des travaux Reportage photographique avant/après travaux
Mise en place de dispositifs d'accueil de la biodiversité au niveau du bâtiment	Installation de dispositifs spécifiques pour l'avifaune locale (nichoirs à Chouette Effraie et à Martinet)	Photographie des dispositifs installés  Inventaire des espèces présentes recensées par Ecaussinnes Cité Nature et Natagora
Isolation différenciée du bâtiment selon les fonctions choisies	Degrés de performance d'isolation propres aux différentes affectations des locaux	Plans et permis d'urbanisme délivrés PV de réception des travaux Certificat PEB du bâtiment

Installation de systèmes de production d'énergie renouvelable	Etude des différents systèmes de production d'énergie renouvelable et installation en fonction des besoins d'occupation du bâtiment	Certificat PEB du bâtiment  Fiches techniques des installations de système de production d'énergie renouvelable
---	---	---

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)</b>
Nombre d'activités socio-culturelles réalisées	Moyenne de minimum 2 activités/semaine	Registre des occupations
Nombre d'activités économiques réalisées	1 marché couvert/mois	Registre des occupations
Nombre d'habitants fréquentant le lieu	500 écaussinnois / mois	Registre des occupations (nombre d'activités) Chiffre de fréquentation des différentes activités
Nombre de personnes extérieures à la commune fréquentant le lieu	250 personnes extérieures / mois	Registre d'occupation (nombre d'activités) Chiffre de fréquentation des différentes activités
Autonomie énergétique du bâtiment	50 % des besoins énergétiques du bâtiment produit sur place	Comptabilité énergétique du bâtiment

## Annexes

1. Plan de situation
2. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
3. Dossier photographique
4. Esquisses de fonction
5. Budget estimatif détaillé
6. PV CLDR 28/02/19 & 21/05/19
7. Rapport CCATM 2017
8. Rapport de stabilité